

**DECISION N° 047-2026**

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "SCB NATATION SYNCHRONISEE"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;  
Vu la demande de l'association "SCB NATATION SYNCHRONISEE" représentée par son Président, Monsieur Alexandre MULOT, et dont le siège est situé à Centre Nautique Intercommunal « André Perrée » – 27300 BERNAY, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

**DECIDE :**

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "SCB NATATION SYNCHRONISEE".

signé électroniquement le 25/03/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

